



Devenir référent.es harcèlement sexuel et agissements sexistes

1 jour(s) - 7,00 heure(s)

Programme de formation

Public visé

Référent.es CSE et Employeur, membres du CSE, RH

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Prendre conscience de ce que sont les agissements sexistes et le harcèlement sexuel et de leur portée
- Connaître le cadre légal et les sanctions encourues
- Reconnaître les situations de sexisme et harcèlement sexuel
- Comprendre son rôle de référent.e
- S'approprier les bonnes pratiques pour orienter, informer et accompagner

Description / Contenu

Depuis le 1er janvier 2019, toute entreprise de 11 salarié.es et plus doit avoir parmi les membres de son CSE un.e référent.e chargé.e d'orienter, informer et accompagner les salarié.es en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Un.e référent.e côté employeur est obligatoire à partir de 250 salarié.es.

Ces référent.es doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leur mission (Art. L. 2315-18).

1. Prendre conscience des violences sexistes et sexuelles au travail

- les idées reçues
- L'état des lieux

- Le continuum des violences sexistes et sexuelles

2. Connaître le cadre légal et repérer les manifestations du sexisme au travail

- Le cadre légal
- Les sanctions encourues
- Les manifestations dans le quotidien de travail
- Les limites entre humour et sexisme, séduction et harcèlement sexuel

3. Comprendre les obligations de l'entreprise et les champs de prévention

- Les 3 champs de prévention : primaire, secondaire et tertiaire
- Les signaux d'alerte
- Les enjeux individuels et collectifs

4. Agir en tant que référent.e harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Le rôle des référents
- Les missions principales
- Les moyens à disposition

5. S'approprier les outils pour exercer son rôle de référent.e harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Les bonnes pratiques pour informer, accueillir, écouter, orienter et signaler

Modalités pédagogiques

Formation animée en présentiel ou classe virtuelle

Action par groupe de 1 à 8 personnes maximum

Horaires : 09h00-12h30 / 13h30-17h00

Moyens et supports pédagogiques

Alternance entre théorie et pratique.

Modalités d'évaluation et de suivi

Qu'il s'agisse de classe virtuelle ou présentielle, des évaluations jalonnent la formation : tests réguliers des connaissances, cas pratiques, ou validation par une certification à l'issue de l'action par les stagiaires, au regard des objectifs visés

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Afin de nous permettre d'organiser le déroulement de la formation dans les meilleures conditions possibles, contactez-nous.

Un entretien avec notre référent handicap pourra être programmé afin d'identifier les besoins et aménagement nécessaires.

Délai d'accès



- Pour les formations intra : Les modalités et délais d'accès sont à valider lors d'un entretien téléphonique préalable et selon disponibilités respectives.
- Pour les formations inter : Selon notre calendrier d'inter-entreprises